



THE AFRICA-EU PARTNERSHIP
LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE



Cadre Continental Africain des Certifications ACQF

ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE

Rapport de pays
Document de travail

Sénégal

SIFA

Programme Compétences pour l'employabilité des jeunes

Auteur : Jean Adotevi

Réviseurs : Andrea Bateman et Eduarda Castel-Branco

Novembre 2020



JET EDUCATION SERVICES
THINK EDUCATION. THINK JET.

This project is co-funded by the European Union and the Federal
Ministry for Economic Cooperation and Development.



Ce document de travail sur le cadre national des certifications du Sénégal fait partie de l'étude cartographique des cadres de certification en Afrique, élaborée en 2020 dans le contexte du projet *UA UE Compétences pour l'Employabilité - Développement du Cadre continental africain des certifications (ACQF)*.

Les rapports de la compilation de l'étude cartographique sont les suivants :

- **Rapports sur les cadres de certification nationaux** : Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Mozambique, Sénégal et Togo
- **Rapports sur les cadres de certification des communautés économiques régionales** : Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Auteurs des rapports :

- Eduarda Castel-Branco (ETF) : rapports Angola, Cameroun, Cap Vert, Maroc, Mozambique
- James Keevy (JET Education Services) : rapport Éthiopie
- Jean Adotevi (JET Education Services) : rapports Sénégal, Togo et CEDEAO
- Lee Sutherland (JET Education Services) : rapport Égypte
- Lomthie Mavimbela (JET Education Services) : rapport CDA
- Maria Overeem (JET Education Services) : rapports Kenya et EAC
- Raymond Matlala (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Teboho Makhoabenyane (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Tolika Sibiyi (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Zaahedah Vally (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud

Réviseurs des rapports : Andrea Bateman et Eduarda Castel-Branco. Réviseurs nationaux : M. Abdou Lahaté Cissé et Prof. Mamadou Sarr.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur/des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'UE, BMZ, du projet, GIZ, ETF et de JET Education Services. Bien que tous les efforts aient été entrepris pour vérifier le contenu des documents de travail, nous encourageons le lecteur à nous fournir des informations supplémentaires si des omissions involontaires sont constatées : info@jet.org.za et ecb@etf.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Novembre 2020

Table des matières

Acronymes	5
Introduction à l'étude cartographique de l'ACQF	7
1. Aperçu sur l'évolution du CNC au Sénégal	9
2. Introduction et contexte du pays.....	10
3. Cartographie du système de l'éducation et de la formation	11
4. Portée et structure du Cadre National des Certifications (CNC).....	13
4.1 Portée.....	13
4.2 Niveaux de NVQF	14
4.3 Descripteurs de niveaux.....	15
4.4 Utilisation des acquis d'apprentissage.....	16
4.5 Définition du terme « certifications ».....	16
4.6 Développement des certifications.....	17
4.7 Accès aux certifications, à la gradation, aux crédits	17
4.7.1 La Direction des examens, concours professionnels et certifications.....	17
4.7.2 La Direction de la formation professionnelle et technique	18
4.8 Relations du CNC avec d'autres instruments	18
5. Législation.....	19
5.1 Actes juridiques applicables au CNC et à sa mise en œuvre	19
6. Systèmes et organisation: gouvernance, institutions, acteurs	19
6.1 Gouvernance, rôles, fonctions - politiques, coordination, mise en œuvre, suivi.....	19
6.1.1 La Direction des examens, concours professionnels et certifications (DECPC)	19
6.1.2 La Direction de l'office du baccalauréat	19
6.1.3 Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur	20
6.2 Principaux acteurs et parties prenantes : les conseils sectoriels, le monde du travail, les établissements d'enseignement et de formation	21
6.2.1 La Direction de l'enseignement supérieur privé	21
6.2.2 L'enseignement supérieur privé confessionnel	21
6.2.3 Les partenaires sociaux.....	21
6.2.4 Le 'Patronat'	21
7. Assurance qualité des certifications.....	22
7.1 Base juridique du cadre de l'AQ	22
7.2 Organismes en charge de l'AQ et régulateurs dans la mise en œuvre du CNC.....	22
7.3 Participation aux organismes internationaux	24
8. Mise en œuvre du CNC.....	25
8.1 Inscription des certifications dans le registre.....	25
8.2 Financement.....	25

9.	Validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel (VAE).....	25
9.1	Relation entre le VAE et le CNC.....	25
9.2	Stade de développement de la VAE.....	26
10.	Reconnaissance des certifications étrangères.....	26
11.	Interrelations avec d'autres pays et régions	27
12.	Implications de l'étude cartographique de l'ACQF	27
13.	Conclusions et projets futurs.....	28
14.	Références / sources.....	28

Acronymes

3FPT	Fonds de financement de la formation professionnelle et technique
ACQF	Cadre continental africain des certifications
ANAQ-Sup	Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
APC	Approche par les compétences
AQ	Assurance de la qualité
BEP	Brevet d'études professionnelles
BMZ	Ministère de la Coopération Économique et du Développement (Allemagne)
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEC	Commission de l'Évaluation de l'Enseignement Collégial (Québec)
CER	Communauté Économique Régionale
CNC	Cadre national de certifications
CUA	Commission de l'Union africaine
DALN	Direction de l'alphabétisation et des langues nationales
DAP	Direction des affaires pédagogiques (Université Cheikh Anta Diop)
DECPC	Direction des examens, concours professionnels et certifications
DFPT	Direction de la formation professionnelle et technique
DOB	Direction de l'office du baccalauréat
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
ETF	Fondation européenne pour la formation
EU	Union européenne
HAQAA	Harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur africain
IA	Inspection d'académie
IDH	Indice de développement humain
IEF	Inspections de l'éducation et de la formation
LMD	Licence – Master- Doctorat
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MEFPA	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat
HCERES	Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
NQF	National Qualifications Framework
NVQF	National Vocational Qualifications Framework / Cadre national des certifications professionnelles
OIT	Organisation internationale du travail
PAQUET	Programme d'amélioration de la qualité de l'équité et de la transparence

PDEF	Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
VAE	Validation des acquis de l'expérience
SABER	Approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation
SAES	Syndicat autonome des enseignants du supérieur
SUDES	Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal
SACQO	Service d'Assurance Qualité des Collèges d'Ontario
UA	Union africaine
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UCAO	Université catholique de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction à l'étude cartographique de l'ACQF

Contexte politique de cette étude cartographique

Ce rapport national fait partie intégrante de l'*Étude cartographique sur l'état d'avancement et les dynamiques des cadres des certifications en Afrique*, qui pose les bases factuelles actualisées pour le développement du cadre continental africain des certifications (ACQF). L'objectif de ce rapport est de fournir une vue d'ensemble actualisée - et non une évaluation - des politiques, pratiques et instruments liés aux cadres de certifications au Sénégal.

La Commission de l'Union africaine (CUA) a lancé le processus de développement de l'ACQF en septembre 2019, œuvrant en partenariat avec l'Union européenne (UE), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Fondation européenne pour la formation (ETF) sur une période de 2,5 ans (2019-2022). Les activités de développement de l'ACQF s'inscrivent dans le cadre du projet de l'Union africaine (UA) et de l'UE « Compétences pour l'employabilité des jeunes », qui soutient un processus holistique s'appuyant sur des données probantes et des analyses ; du leadership politique de la CUA et de la consultation des acteurs africains (nationaux, régionaux et continentaux) ; et dans le cadre de la sensibilisation et le développement des capacités des acteurs africains.

Le principal résultat du projet planifié d'ici la mi-2022 est le document politique et technique, et le plan d'action de l'ACQF, techniquement validé pour permettre une prise de décision par les organes compétents de l'UA.

Les résultats intermédiaires du projet planifiés pour 2019-2022 sont les suivants :

- Étude cartographique de l'ACQF (d'ici septembre-2020) ;
- Étude de faisabilité de l'ACQF (d'ici la mi-2021).

D'autres activités clés sont également planifiées :

- Des ateliers de consultation des acteurs tout au long du processus (2019-2022) ;
- Des mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités (2020-2022) ;
- Un site web pour soutenir le développement de l'ACQF et l'échange d'informations ;
- Des informations politiques et techniques relatives à l'ACQF pour les réunions du STC-EST.

Étude cartographique de l'ACQF : bref résumé de la portée et de la méthodologie

L'étude cartographique de l'ACQF vise à établir une analyse exhaustive, spécifique et actualisée de la situation de l'Afrique en matière de développement, de mise en place, d'opérationnalisation et de révision des cadres de certifications. La portée de l'étude est vaste, en termes de domaines thématiques explorés, et inclusive, car elle prend en compte la gamme étendue de dynamiques et d'étapes de progression des pays dans le développement et l'établissement de cadres de certifications.

L'étude cartographique s'appuie sur une combinaison de sources d'information et de données :

- a) Recherche documentaire : la collecte et l'analyse de sources, y compris du cadre politico-législatif ; les sources méthodologiques ; les sites web, les registres et les catalogues de certifications ; les données statistiques ; les analyses et les études.
- b) Enquête en ligne : réalisée entre début novembre 2019 et mi-janvier 2020. Un deuxième tour fut organisé en mai 2020. Réponses reçues de 33 pays.
- c) Visites techniques dans un groupe de dix pays et Communautés économiques régionales (CER) : effectuées par une équipe d'experts, entre la mi-décembre 2019 et la mi-mars 2020.

Pays inclus dans les visites techniques : L'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc, le Mozambique, le Sénégal, le Togo, et ainsi que le Cap-Vert (inclus en mars 2020).

Trois communautés économiques régionales (CER) ont été contactées : la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA).

Compte tenu de l'urgence sanitaire causée par la Pandémie la Covid-19, aucune visite technique ne fut possible au Cap-Vert et la recherche s'est basée sur des réunions à distance, présentation sur le CNC et recherche documentaire.

Principaux rapports de l'étude cartographique

- Rapport final exhaustif, regroupant l'ensemble des observations du bilan continental et des analyses thématiques sur l'évolution des cadres de certifications en Afrique. Finalisation : septembre 2020.
- Rapport de synthèse et infographies centrés sur les principales observations. Période : septembre 2020.

Analyses thématiques contribuant à l'étude cartographique exhaustive

- Rapport d'une enquête à l'échelle continentale sur l'évolution des cadres de certifications englobant tous les États membres de l'UA (EM de l'UA) et les CER ;
- Rapport d'analyse sur les certifications ;
- Rapports nationaux (11 pays) et rapports des CER (3 CER).

Ce rapport a été revu et commenté par le représentant de l'ANAQ-Sup, M. Abdou Lahaté Cissé et par le Professeur Mamadou Sarr (UCAD). Le projet de l'ACQF leur en est reconnaissant.

La liste détaillée des participants aux réunions et aux débats organisés pour cette étude n'est pas fournie dans cette version du rapport.

Remerciements

Ce rapport d'étude de cas sénégalais a été préparé dans le cadre de l'étude de cartographie du projet Cadre continental africain des certifications (ACQF) en 2020, et s'appuie sur 12 interviews individuelles et un groupe de discussion ayant eu lieu début janvier 2020. L'équipe de recherche tient à exprimer sa sincère gratitude à tous les participants et à leurs organisations.

Nous sommes particulièrement reconnaissants pour la participation de représentants du Ministère de la fonction publique et du renouveau du service public ; du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et sa Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Autorité nationale d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ANAQ-Sup) et l'office du baccalauréat ; du Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et l'artisanat, de sa direction de la formation professionnelle et technique et de sa Direction des examens et concours professionnels ; le Ministère de l'éducation nationale, de sa Direction des examens et de sa Direction de l'alphabétisation et des langues nationales.

Nous remercions également les syndicats de l'enseignement supérieur et la Direction des affaires pédagogiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, le Centre de recherche et d'études sur l'interculturalité pour le développement économique et social et l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest ainsi qu'à l'UNESCO.

Nous sommes reconnaissants pour la participation des représentants des syndicats et des employeurs, ainsi que du rôle essentiel joué par l'ANAQ-Sup dans l'organisation de toutes les interviews. La liste des participants individuels n'est pas fournie dans cette version du rapport.

1. Aperçu sur l'évolution du CNC au Sénégal

Il n'existe pas au Sénégal une structure unique et unifiée de cadre national de certifications (CNC) ayant une portée exhaustive, regroupant les certifications de tous les sous-systèmes et niveaux. Le Sénégal dispose au moins de deux cadres de certifications de sous-systèmes : le **cadre de certifications de l'enseignement supérieur adossé au système Licence-Master-Doctorat, « LMD »** ; et le **cadre national des certifications professionnelles (NVQF)**. Le cadre de certification de l'Éducation nationale comprend les diplômes tels que le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE), le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) et le baccalauréat n'intègre pas encore, un cadre national normatif des certifications (CNC).

Pour s'engager avec succès dans le développement du cadre exhaustif et unifié des certifications, une des principales étapes consiste à convenir d'une vision commune, incluant une approche de gouvernance participative pour orienter le processus. Une autre étape consiste à renforcer la participation des partenaires sociaux dans les processus de consultation et de décision en matière de certifications (UNESCO, 2013). Plus récemment, dans le cadre d'une réforme globale, le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET - Secteur de l'éducation et de la formation 2013-2025) a jeté les bases d'un écosystème de l'éducation et de la formation qui considère les certifications comme un élément essentiel pour répondre aux impératifs du développement et à la demande du secteur privé. La section suivante présente l'état d'avancement du cadre des certifications au Sénégal.

La nouvelle approche de l'EFTP implique que les besoins du marché constituent le fondement et les indicateurs clés de la pertinence et de la cohérence de l'accès au développement futur du système d'EFTP. Le cadre national des certifications professionnelles du Sénégal (NVQF) comprend des certifications sur cinq niveaux, régies par deux ministères différents, les quatre niveaux inférieurs régis par le ministère en charge de l'EFTP, et le niveau le plus élevé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Le NVQF du Sénégal s'aligne sur les instruments nationaux, notamment la loi d'orientation de 2015, régionaux, tels que le cadre de concertation de l'UEMOA, l'Alliance pour la formation professionnelle et technique et la CEDEAO, le Programme de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes (PRED) du CAMES, et internationaux.

La loi 2015-01 stipule dans son article 28 que la formation professionnelle et technique est organisée en différents niveaux de certifications pour lesquels des objectifs et des programmes nationaux de formation sont définis, y compris des critères de progression et d'évaluation. La durée des programmes des différents niveaux et de leurs subdivisions est fixée par décret. Les **descripteurs de niveaux** ne sont pas basés sur les résultats de l'apprentissage, mais plutôt sur les postes professionnels. Cependant, l'EFTP tel que défini dans la loi 2004-37 prend en compte à la fois l'acquisition de compétences résultant de la démonstration des acquis d'apprentissage et de la satisfaction de la demande sur le marché du travail. Le développement des certifications est lié à l'acquisition des connaissances académiques et des compétences professionnelles nécessaires pour répondre aux normes définies dans la loi d'orientation de 2015. La prochaine section de ce rapport traitera des institutions responsables de l'élaboration des normes.

Deux **institutions traitent des certifications professionnelles** : la Direction des examens, concours professionnels et certifications (elle gère le NVQF, ou du moins le référentiel des certifications techniques et professionnelles, et délivre quatre des cinq niveaux de certificats pour les secteurs industriels et tertiaires du cadre, à savoir le CAP, le BEP, le BT et le BTS) ; la Direction de la formation professionnelle et technique (elle élabore une gamme de curricula de formation professionnelle donnant accès aux certifications dans le sous-secteur de la formation professionnelle et technique au Sénégal).

L'article 29 de la loi 2015-01 sur l'Orientation de la formation professionnelle et technique stipule que le ministère chargé de la formation professionnelle et technique organise les examens, les concours professionnels et les certifications. Il délivre les diplômes et les titres professionnels par voies réglementaires. Les titres et diplômes délivrés sont répertoriés, classifiés et publiés conformément au système national de classification.

Les impératifs socio-économiques, le développement des secteurs prioritaires du gouvernement, la demande du marché du travail et les paramètres du milieu professionnel impliquent une approche multipartite d'un CNC ou d'un NVQF.

L'autorité chargée de **l'assurance qualité** de l'enseignement supérieur est l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ANAQ-Sup). Elle a été créée par le décret 2012-837 du 7 août 2012 qui a été remplacé par le nouveau décret 2018-1956 du 07 novembre 2018, en tant qu'agence d'État jouissant d'une autonomie financière et institutionnelle. Il s'agit d'une structure de régulation, d'évaluation, d'accréditation et d'assurance qualité chargée du contrôle, du maintien, de la promotion et de l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

Dans la formation professionnelle, le Guichet en charge de l'assurance qualité du dispositif de la formation professionnelle et technique du Fonds [3FPT](#), a pour mission de gérer les processus de certification des organismes du secteur, d'accréditer les organismes et de réaliser des audits de qualité. L'ANAQ-Sup et [3FPT](#) ont un partenariat de coopération.

2. Introduction et contexte du pays

Démographie

La population totale du Sénégal en 2020 est de 16 743 927 habitants contre 16 302 789 en 2018, soit un taux de croissance de 2,75 %, et 2 416 000 en 1950 (Fulmer, 2011). Le pays compte une population jeune, avec 41,5 % de moins de 15 ans en 2017, 55,5 % entre 15 et 64 ans, et seulement 2,9 % de 65 ans ou plus. La population active nationale est estimée par l'Organisation internationale du travail et la Banque mondiale à 4 328 681 personnes (ILOSTAT, 2019).

Contexte économique

L'indice de développement humain (IDH) du Sénégal pour 2018 est de 0,514, ce qui place le pays dans la catégorie des pays à faible développement humain et le classe en 166ème place sur 189 pays et

territoires (PNUD, 2020), bien que certains progrès aient été réalisés depuis 2015, année où la valeur de l'indice était de 0,466 et où le pays se classait en 170ème place sur 188 pays. Le Sénégal vise à devenir une économie émergente d'ici 2035. La croissance est élevée, plus de 6 % depuis 2014, et les prévisions restent optimistes, notamment en raison de la production de pétrole et de gaz prévue pour 2022. La croissance s'est accélérée pour atteindre plus de 7 % en 2017 et devrait rester au-dessus de 6 % en 2018 et dans les années suivantes. Tous les secteurs ont soutenu la croissance en 2018, mais l'agriculture - grâce aux programmes de soutien, à une forte demande extérieure et à d'importants investissements dans les infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) - reste un moteur essentiel¹. L'agro-alimentaire, l'exploitation minière, le ciment, les engrais artificiels, les produits chimiques, le textile, le raffinage du pétrole importé, les services et le tourisme figurent parmi les principales industries. Le poisson, les produits chimiques, le coton, les textiles, les arachides et le phosphate de calcium font partie des exportations du pays.

Le secteur informel de l'économie est important, un phénomène courant dans d'autres économies d'Afrique et d'Asie. L'emploi décent et formel, assorti d'une sécurité sociale, n'a pas été à la hauteur de la population croissante en âge de travailler, et nombreux sont ceux qui se sont tournés vers les micro et petites activités et les emplois informels, souvent précaires et à faible productivité. Dans de nombreux emplois et activités du secteur informel, les ouvriers acquièrent toutefois des qualifications et des compétences, qui peuvent être documentées, évaluées et certifiées en tant que certifications (partielles ou complètes), ce qui contribue à augmenter leurs probabilités de trouver un emploi et de suivre une formation complémentaire. Il s'agit de l'un des objectifs importants d'un système national de certifications dynamique, animé par l'objectif de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, la parité d'estime de tous les types d'apprentissage et la transparence des certifications et fondé sur le principe des acquis de l'apprentissage. Par conséquent, les aptitudes et les compétences acquises dans les activités et les emplois du secteur informel peuvent et doivent être documentées et validées par un système adéquat, contribuant ainsi à l'inclusion des personnes et à la valorisation de l'expérience de vie et de travail.

3. Cartographie du système de l'éducation et de la formation

3.1 Contexte éducatif

Les enfants commencent l'éducation préscolaire à l'âge de 3 ans pour une durée de trois années. Il s'en suit l'enseignement élémentaire destiné aux enfants âgés de 7 à 12 ans et comprenant six cours (ou classes), du cours d'initiation (C.I.) au cours moyen deuxième année (C.M.2), ce dernier sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (C.F.E.E.). L'enseignement moyen et secondaire est subdivisé en deux cycles, un premier cycle de 4 ans (cycle moyen) allant de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} et sanctionné par le Brevet de Fin d'Études Moyen (B.F.E.M.), et un second cycle de 3 ans (cycle secondaire) allant de la classe de 2^{nde} à la classe de terminale et sanctionné par le Baccalauréat. L'école secondaire comporte des parcours scolaires et professionnels parallèles, bien

¹ <https://www.worldbank.org/en/country/senegal/overview>

que leurs cycles moyens et supérieurs ne soient pas complètement synchronisés. De multiples cycles du secondaire supérieur professionnel durent de deux à trois ans.

L'enseignement laïc est officiellement gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, bien qu'une certaine marge de manœuvre soit autorisée dans les milieux où la préférence va à l'enseignement islamique. Le système scolaire public n'est cependant pas en mesure de répondre à la demande et de nombreux enfants d'âge scolaire ont recours à des moyens plus informels pour obtenir une éducation et une formation. Ils peuvent, par exemple, s'engager dans un apprentissage sans frais, en échange d'une certaine formation (Adotevi et Taylor, 2019).

Le Ministère de l'éducation nationale compte une dizaine de directions, divisions et services rattachés au niveau national. Seize inspections académiques (IA) gèrent le système éducatif, une dans chaque région du pays. Chaque inspection académique est à son tour divisée en inspections de l'éducation et de la formation (IEF) (Voulgre et Villemonteix, 2016). La loi 1991-22 du 16 février 1991 sur l'orientation de l'éducation nationale, telle qu'amendée, a définitivement libéré le système éducatif sénégalais de l'héritage culturel de la puissance coloniale française. Le Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) pour la période 2000-2011 a consolidé les bases d'une démocratisation de l'accès à l'éducation de base, d'une amélioration de la qualité de l'apprentissage et d'une gestion plus efficace du système éducatif. Ces trois axes majeurs, à savoir l'accès, la qualité et la gestion, ont également intégré les objectifs de l'Éducation pour tous de l'UNESCO. Par la loi 2004-37 du 3 décembre 2004, qui complète la loi d'orientation et assure dix ans de scolarité obligatoire et gratuite pour les enfants de 6 à 16 ans dans les écoles publiques, l'accès au collège s'est amélioré, comme en témoigne le taux de transition qui atteint 90,5% en 2011 contre un objectif de 67,6%.

Les efforts déployés par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont permis une augmentation du taux d'achèvement de l'enseignement primaire de 49,7% en 2006 à 66,2% en 2011. Ce résultat reste cependant insuffisant au regard de l'objectif intermédiaire de 70% en 2011 et de 90% en 2015 inscrit dans le PDEF. Une évaluation du PDEF a conduit à la création d'un nouvel instrument de gestion appelé Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET), qui couvre la période 2013-2025. Ce nouveau cadre devrait établir, entre autres priorités retenues, une éducation de base universelle en conformité avec le droit universel à l'éducation. Enfin, le système éducatif sénégalais bénéficie d'un financement plus ou moins satisfaisant. Dans la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le total des dépenses publiques consacrées à l'éducation représente moins de 5 % du PIB, alors que l'UNESCO estime que ce pourcentage devrait être augmenté à 6 %. En 2010, le Sénégal se situait à 5,60 %, suivi du Bénin à 5,34 % et du Togo à 4,42 % (Banque mondiale, 2018).

3.2 Caractéristiques principales de la formation

3.2.1 Statut juridique

L'organisation et le fonctionnement du Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) et la création de comités de gestion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ont fait l'objet du décret 2002-652.

La loi d'orientation sur l'éducation de 1971 et 1991 a été révisée par la loi 2004-37 et a défini l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ainsi :

Les cours professionnels et techniques dispensés dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur afin d'acquérir un certain niveau de connaissances théoriques et de compétences pratiques ou techniques et professionnelles ; ou connaissances acquises sur le lieu de travail par les employés travaillant dans les entreprises.

La loi stipule également que lorsque les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas inscrits dans le système d'enseignement général, ils devraient être orientés vers des programmes d'EFTP.

La loi 2004-24 autorise le Président de la République à ratifier le Protocole A/P3/1/03 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'éducation et la formation. Le protocole a souligné l'importance de l'éducation et de l'EFTP dans l'amélioration des conditions socio-économiques, et a créé le Fonds de la CEDEAO pour l'éducation et la formation.

3.2.2 Structure du Cadre National des Certifications (CNC)

Il n'existe pas de structure du CNC en tant que telle, comme le démontreront les sections suivantes du présent rapport. Le principal enjeu consiste à trouver un organisme légitime qui puisse être accepté par tous les acteurs. Un autre enjeu est lié à la représentation des partenaires sociaux dans les processus de consultation et de décision concernant les certifications (UNESCO, 2013).

Plus récemment, dans le cadre d'une réforme globale, le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET - Secteur de l'éducation et de la formation 2013-2025) a clairement énoncé les objectifs de la politique d'éducation et de formation en ces termes :

Le système éducatif doit mieux contribuer à la mise à disposition de ressources humaines de qualité, capables de s'adapter aux changements technologiques, capables d'innover et de créer. L'ambition de l'État est donc de créer une école d'équité et d'égalité des opportunités ; une école qui puisse porter nos ambitions d'émergence. Les nouvelles options se concentreront donc sur les mesures visant à corriger les disparités de l'offre, à professionnaliser l'enseignement, du premier cycle du secondaire à l'enseignement supérieur, et à former les jeunes dans des domaines qui répondent à la demande du secteur privé.

En somme, le programme PAQUET a posé les bases d'un écosystème d'éducation et de formation qui considère les certifications comme essentielles pour répondre aux impératifs du développement et à la demande du secteur privé. La section suivante dépeint la réalité du CNC au Sénégal.

4. Portée et structure du Cadre National des Certifications (CNC)

4.1 Portée

L'étude de cartographie de l'ACQF a pour but d'identifier et de faire le point sur la situation des cadres de certifications dans les différents pays, quels que soient leur état de développement et leurs caractéristiques. Le Sénégal ne dispose pas de CNC intégrant toutes les certifications professionnelles et académiques, mais il possède déjà un cadre national des certifications professionnelles (NVQF) et

un cadre des certifications de l'enseignement supérieur (LMD)². Le présent rapport s'est concentré sur l'EFTP, car la politique nationale de développement dans le cadre du Plan Sénégal Émergent met l'accent sur l'acquisition de connaissances académiques et de compétences professionnelles, et prévoit un système de certifications reliant ces deux critères.

Comme mentionné plus haut, la nouvelle approche de l'EFTP implique que les besoins du marché constituent le fondement de l'accès, la pertinence et la cohérence du développement futur du système d'EFTP. La politique de développement de l'éducation et de la formation (PDEF, 2003) a appelé à renforcer les programmes d'EFTP et à les adapter aux besoins du marché du travail. Comme l'observe la base de données mondiale de l'UNESCO sur l'EFTP au Sénégal (2015:7), les recommandations politiques étaient les suivantes :

- *L'EFTP devrait être disponible à tous les niveaux du système éducatif ;*
- *L'École normale supérieure d'enseignement technique et professionnel, qui est l'un des principaux prestataires d'EFTP au niveau tertiaire, devrait être restructurée ; et*
- *Il convient de reconnaître l'importance d'intégrer l'éducation non formelle dans le système d'EFTP, afin de garantir que tous les jeunes et les adultes ont la possibilité d'obtenir des certifications leur permettant de travailler.*

La loi 2015-01 sur l'orientation de la formation professionnelle et technique est la législation la plus récente en matière d'EFTP. Son article 4 est formulé comme suit :

Outre la laïcité, la démocratie et l'équité, la formation professionnelle et technique repose sur les principes fondamentaux suivants : (i) le partenariat entre les secteurs public et privé ; (ii) la décentralisation ; et (iii) l'ouverture au marché du travail.

La portée de la formation professionnelle et technique est définie dans l'article 6 de la Loi 2015-01 : formation initiale, formation continue, formation qualifiante, formation par apprentissage et appui à l'insertion des formés et des diplômés.

La loi détermine que le ministère chargé de la Formation professionnelle délivre les diplômes et titres professionnels et organise les examens, les concours professionnels et les certifications.

4.2 Niveaux de NVQF

Le cadre national de certifications professionnelles du Sénégal (NVQF) se compose de certifications à cinq niveaux de qualification régies par deux ministères différents, les niveaux V à II (incluant le BTS) sont régis par le ministère en charge de l'EFTP, et le niveau II (incluant le DUT) et pour les diplômes d'ingénieur technologue (DIT) ainsi que le diplôme d'ingénieur de conception (DIC) le plus élevé par le ministère de l'enseignement supérieur. Les certifications couvrent l'industrie et le marché du travail tertiaire.

- CAP : Certificat d'aptitude professionnelle ;
- BEP : Brevet d'enseignement professionnel ;

² http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/directive_03-2007-cm-uemoa_portant_adoption_lmd.pdf

- BT : Brevet de technicien ;
- BTS/DUT : Brevet de technicien supérieur/diplôme universitaire de technologie ; et
- Diplôme d'ingénieur.

Fait remarquable que deux des cinq niveaux (II et I) correspondent à des qualifications comparables ou supérieures à des licences et masters.

Des Diplôme d'Etudes supérieures tels que le Diplôme supérieur de technologie (DST) et les Diplômes d'études spécialisées (DES) ainsi que d'autres Diplômes d'université en plus du DUT, notamment le Diplôme universitaire de gestion (DUG) et des Diplômes universitaires (DU) ou interuniversitaires (DIU) sont également proposés par l'Enseignement supérieur.

4.3 Descripteurs de niveaux

La loi 2015-01 stipule dans son article 28 que la formation professionnelle et technique est structurée en différents niveaux de certifications pour lesquels des objectifs et des programmes nationaux de formation sont définis, y compris des critères de progression et d'évaluation. La durée des programmes des différents niveaux et de leurs subdivisions est fixée par décret. Chaque niveau correspond à une acquisition de compétences professionnelles bien définie et à un degré de responsabilité dans une entreprise comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Cadre national des certifications professionnelles du Sénégal – selon l'Article 28 de la Loi 2015-01.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
V	Correspond à la qualification nécessaire pour l'exercice de l'activité professionnelle d'un ouvrier.
IV	Correspond à une qualification de technicien impliquant qui implique un travail exécuté de façon autonome ou comportant des responsabilités d'encadrement et de coordination.
III	Correspond à une qualification de technicien supérieur ayant des connaissances et des capacités de niveau supérieur nécessitant l'utilisation d'outils scientifiques complexes.
II	Correspond à des qualifications de personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.
I	Correspond aux qualifications du personnel occupant des emplois nécessitant normalement une formation d'un niveau supérieur à celui de la maîtrise.

Il convient de mentionner le cadre des diplômes / certifications dans l'enseignement supérieur, à savoir le système LMD (Licence-Master-Doctorat). Ce cadre a été définitivement adopté en 2012. Le Sénégal a entrepris cette réforme universitaire dans le cadre de l'harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur avec les normes européennes afin de favoriser la mobilité des étudiants sénégalais à l'étranger ainsi que la mobilité entre les disciplines et les formations. La réserve concernant l'identification du « Système LMD » en tant que cadre de certifications du sous-secteur de l'enseignement supérieur provient du fait que ce cadre est uniquement basé sur les diplômes et est plus orienté vers la formation, bien que les certifications soient attribuées principalement pour des « résultats d'apprentissage » cumulatifs satisfaisants. Une autre raison est que le système n'est pas

structuré de manière à inclure totalement certains diplômes de l'enseignement supérieur tels que le DUT. (Guèye, L., 2019).

Un des réviseurs de ce rapport, le Prof. Mamadou Sarr, has an alternative interpretation. He states as follows : « **La loi LMD s'applique à l'ensemble de l'offre de formation de l'Enseignement supérieur au Sénégal.** En effet, il instaure un nouveau système d'organisation et de validation des études. Pour preuves, le Rapport de présentation du décret 2015-372 fixant le régime des études et des examens du Diplôme d'État de docteur en médecine précise « *Aussi, conformément aux dispositions de la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les établissements d'enseignement supérieur, les enseignements du diplôme d'État de docteur en médecine ont été réorganisés pour une meilleure préparation des étudiants à la Recherche et une plus grande ouverture vers de nouvelles filières professionnelles* ».

Le structure du système LMD introduit par la [loi 2011-05 du 30 mars 2011](#) est résumée dans le Tableau 2 ci-dessous. Les diplômes délivrés sont accompagnés d'une annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Tableau 2 : Le système LMD au Sénégal

Certifications	Système de crédit ³	Critères d'entrée requis
Licence	180 crédits correspondant à 6 semestres validés ou à au moins 3 années d'études après le Bac. La Licence peut être générale ou professionnelle.	Baccalauréat
Master	120 crédits correspondant à 4 semestres validés	Licence
Doctorat	180 crédits	Master

Source : Sur la base de la loi 2011-05 du 30 mars 2011

4.4 Utilisation des acquis d'apprentissage

Comme indiqué ci-dessus, les descripteurs de niveaux ne sont pas basés sur les acquis d'apprentissage, mais correspondent plutôt à un degré de responsabilité en entreprises / postes professionnels. Néanmoins, l'EFTP tel que défini dans la loi 2004-37 prend en compte aussi bien l'acquisition de compétences résultant de la démonstration des acquis de l'apprentissage que la satisfaction de la demande du marché du travail.

4.5 Définition du terme « certifications »

La loi 2015-01 définit dans son Chapitre Préliminaire les concepts essentiels relatifs au cadre de certifications

Certification

Délivrance, par une instance officielle, d'un document authentifiant les compétences et savoir-faire d'un postulant par rapport à une norme de référence attachée à un diplôme, un titre ou certificat de qualification professionnelle. Elle se présente sous la même forme quelle que soit sa modalité d'obtention et produit les mêmes effets.

³Un crédit est estimé à un minimum de 20 heures de travail ou d'enseignement-apprentissage.

Compétence

Ensemble intégré de ressources (connaissances, habilités, attitudes) permettant d'exercer une fonction, une activité ou une tâche dans une situation donnée à un degré de performance correspondant aux exigences minimales du marché du travail.

Éléments de compétence

Aspects essentiels inter-reliés qui, ensemble, constituent une compétence.

Qualification Professionnelle

Capacité d'exercer un métier ou à occuper un poste déterminé.

4.6 Développement des certifications

Le développement des certifications est lié à l'acquisition des connaissances académiques et des compétences professionnelles nécessaires pour répondre aux niveaux de normes définis dans la loi d'orientation de 2015. Les institutions responsables de l'élaboration des normes seront examinées dans la prochaine section de ce rapport. Les deux tableaux suivants présentent la nomenclature francophone utilisée pour le développement de la formation secondaire et postsecondaire et de l'enseignement professionnel et des certifications qui en découlent, sur la base de la durée des cours (Direction de l'enseignement et de la formation professionnels (2012) cité dans UNESCO, 2015:11-12).

Tableau 3 : Enseignement secondaire professionnel

Programme	Duration Durée	Certifications
Enseignement technique secondaire	3 ans	Baccalauréat technique
Enseignement secondaire professionnel	2 ans (cycle court) 3 ans (cycle long)	Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP), Brevet de Technicien (BT)

Source : Compilé par l'UNESCO-UNEVOC, février 2015

Tableau 4 : Enseignement professionnel post-secondaire

Programme	Durée	Certifications
Enseignement supérieur	2-3 ans	Brevet de technicien supérieur (BTS) Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
Ingénierie	4-5 ans	Diplôme d'Ingénieur Technologue Diplôme d'Ingénieur de Conception

Source : Compilé par l'UNESCO-UNEVOC, février 2015

4.7 Accès aux certifications, à la gradation, aux crédits

Deux institutions, présentées ci-dessous, gèrent les certifications professionnelles : DECPC et DFPT.

4.7.1 La Direction des examens, concours professionnels et certifications

La Direction des examens, concours professionnels et certifications (DECPC) gère le NVQF, ou plus précisément le référentiel des certifications techniques et professionnelles, et délivre quatre des cinq niveaux de certificats pour les secteurs industriels et tertiaires du cadre, à savoir le CAP, le BEP, le BT et le BTS.

La Direction est chargée de mettre en œuvre la politique exigeant la transition de la Pédagogie par objectifs (PPO) à l'Approche par les Compétences (APC), bien que, selon son directeur, il ait été constaté que depuis 15 ans, seuls 10% des apprenants ont bénéficié de l'APC. Les normes ont été réécrites sur la base de la notion de statut professionnel, et les certifications professionnelles font partie du processus. Pour chaque programme de formation, les compétences à certifier, ainsi que les critères, sont définies.

Au cours des deux dernières années, le directeur actuel de la DECPC a été le coordinateur pour le Sénégal dans l'initiative de la CEDEAO soutenue par l'UNESCO visant à mettre en place un cadre national holistique des certifications. Cette approche initiale des cadres nationaux de certifications nécessite la conception d'outils relatifs au système de certifications conformément aux étapes suivantes :

- L'analyse de la situation du travail ;
- L'élaboration de profils de compétences et de cadres de compétences ;
- L'élaboration de cadres de certifications ; et
- L'élaboration de cadres et de normes de formation.

La participation des employeurs est considérée comme un élément clé de ce processus.

4.7.2 La Direction de la formation professionnelle et technique

La Direction de la formation professionnelle et technique (DFPT) développe une gamme de curricula de formation professionnelle donnant accès à des certifications dans le sous-secteur de la formation professionnelle et technique au Sénégal. Elle impose des pratiques pédagogiques alignées sur l'approche par compétences (APC) en tant que méthodes pédagogiques prescrites par la loi d'orientation 2015-01.

Le processus de certification implique des partenaires du secteur privé. Les outils de travail de la DFPT incluent la loi d'orientation 2015, le cadre de consultation de l'UEMOA, l'Alliance pour la formation professionnelle et technique, les instructions émises par la Direction de la formation professionnelle et technique avec des programmes de formation conformes à l'APC. Ceux-ci adoptent l'approche de l'APC telle que présentée ci-dessus, en partant de l'analyse de la situation du travail pour aboutir à l'élaboration de normes de formation.

4.8 Relations du CNC avec d'autres instruments

Comme décrit ci-dessus, le NVQF du Sénégal s'aligne sur les instruments nationaux, internationaux et régionaux tels que la loi d'orientation 2015, le cadre de consultation de l'UEMOA, l'Alliance pour la formation professionnelle et technique et la CEDEAO.

5. Législation

5.1 Actes juridiques applicables au CNC et à sa mise en œuvre

L'article 29 de la loi 2015-01 sur l'orientation en matière de formation professionnelle et technique stipule que le ministère chargé de la formation professionnelle et technique organise les examens, les concours professionnels et les certifications. Il délivre les diplômes et les titres professionnels par le biais de voies réglementaires. Les titres et diplômes délivrés sont répertoriés, classifiés et publiés conformément au système national de classification.

6. Systèmes et organisation: gouvernance, institutions, acteurs

6.1 Gouvernance, rôles, fonctions - politiques, coordination, mise en œuvre, suivi

Les principales institutions responsables des secteurs prioritaires de développement du gouvernement et de leurs obligations réglementaires en matière de politique et de gouvernance du NVQF sont analysées dans les sous-sections ci-dessous.

6.1.1 La Direction des examens, concours professionnels et certifications (DECPC)

La responsabilité de l'évaluation des certifications sénégalaises incombe au ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'artisanat (MEFPA). Les évaluations des certifications sont effectuées au DECPC, sous la responsabilité du MEFPA quel que soit le processus d'apprentissage, qu'il soit formel, non formel ou informel. L'organisation du processus d'évaluation permet à tout apprenant de se présenter à n'importe quelle évaluation.

Le directeur des examens et des concours est l'un des principaux certificateurs et garants des normes, ainsi que des profils d'entrée et de sortie, tant au sein des parcours d'éducation et de formation qu'en dehors de celles-ci.

6.1.2 La Direction de l'office du baccalauréat

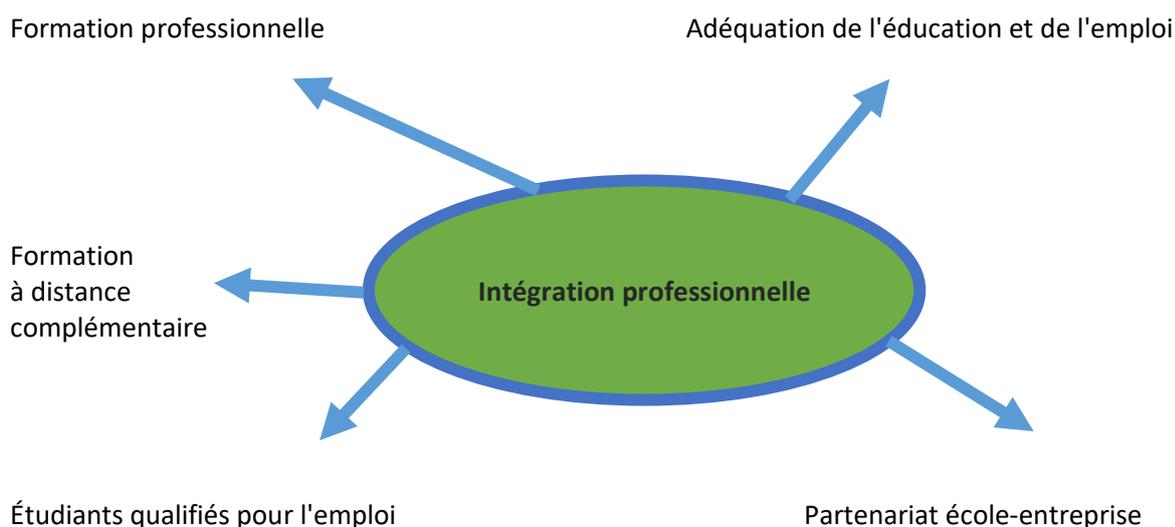
La Direction de l'office du baccalauréat (DOB), qui dépend du ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (MERSI), est une autre instance notable de certification de la fin du curriculum de l'enseignement secondaire et délivre des diplômes de Baccalauréat dans le système éducatif francophone. Un besoin pressant de réformer le curriculum et l'écosystème d'évaluation du baccalauréat a été constaté lors d'une interview pour cette étude de cas. Il est fondé sur des observations selon lesquelles il est de plus en plus nécessaire d'inverser la tendance à donner la primauté au diplôme plutôt qu'aux résultats de l'apprentissage et à la traçabilité des compétences acquises. Il a été suggéré que la réforme devrait donner une plus grande visibilité au profil de compétences du titulaire du Baccalauréat en Lettres, puisque plus des trois quarts des diplômes de Baccalauréat délivrés dans le système éducatif sénégalais viennent des séries littéraires, comparativement aux sciences et à l'EFTP.

6.1.3 Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur

Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur est la seule autorité certificative du secteur et les institutions de formation du secteur sont des organismes de certification.

Dans le cas de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), la Direction des affaires pédagogiques (DAP) est une direction qui intervient dans les processus de certifications, au même titre que la Direction en charge de l'assurance qualité interne. Ces directions ou d'autres structures à vocation similaire existent dans toutes les institutions d'enseignement supérieur du Sénégal. La DAP accorde une grande importance aux critères d'approbation et d'accréditation avant de délivrer des équivalences et des diplômes, car le travail d'assurance qualité englobe la légitimité et la qualité, tandis que les cadres de certifications sont basés sur la compétence. Les réformes du DAP ciblent la lisibilité des compétences acquises par l'éducation et la formation quel que soit le parcours suivi (formel, non formel ou informel), en privilégiant l'accessibilité à l'emploi ou l'insertion professionnelle. Toutes les voies institutionnelles de professionnalisation considérées à l'UCAD sont présentées ci-dessous (Figure 1).

Figure 1 : Voies institutionnelles de professionnalisation



Source : Analyse de l'auteur

Ces parcours, auxquels l'UCAD ajoute des cours d'anglais, devraient permettre de résoudre les difficultés d'insertion professionnelle et de reconnaissance des acquis (RA) d'une part, et le souci de placer davantage les compétences au cœur de l'éducation et de la formation d'autre part.

Il serait également utile que l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ANAQ- Sup) examine les programmes de formation afin d'y intégrer davantage des compétences, en plus des objectifs de formation, et élabore plus d'indicateurs à cette fin.

6.2 Principaux acteurs et parties prenantes : les conseils sectoriels, le monde du travail, les établissements d'enseignement et de formation

Les impératifs socio-économiques, le développement des secteurs prioritaires gouvernementaux, la demande du marché du travail et les paramètres du milieu du travail nécessitent une approche multipartite d'un CNC ou d'un NVQF. Les acteurs principaux incluent ceux mentionnés ci-dessous.

6.2.1 La Direction de l'enseignement supérieur privé

La mission de la Direction de l'enseignement supérieur privé est de réglementer l'offre privée de l'enseignement supérieur pour le compte de l'État, en accordant une attention particulière au respect des normes et à l'adhésion aux systèmes d'assurance qualité. La principale préoccupation est d'harmoniser, plutôt que de standardiser, les pratiques au niveau institutionnel par le biais de réglementations officielles. Par ailleurs, on relève l'intention de la Direction de s'assurer que l'enseignement supérieur et privé dispose d'un personnel enseignant permanent qui aille au-delà des 10% actuellement enregistrés.

6.2.2 L'enseignement supérieur privé confessionnel

L'Université catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO) est un réseau d'universités catholiques dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal. L'UCAO éprouve des difficultés à professionnaliser ses étudiants, principalement en raison de la réticence des entreprises à leur donner accès à des stages. La mise en place d'incubateurs (entreprises virtuelles) dans les institutions pour faire face à ces difficultés n'a pas eu le succès escompté. Cependant, les efforts continus pour développer l'employabilité et les compétences entrepreneuriales de ses étudiants ont été abordés dans des groupes de discussion avec des personnes interviewées. Étant donné que la formation en entreprise fait partie intégrante du curriculum, le changement de paradigme requis consiste à intégrer les besoins des entreprises dans le cadre d'un partenariat UCAO-entreprise dont les deux parties tireraient profit. Le rôle des employeurs dans l'expression de leurs besoins en matière de compétences a été souligné.

6.2.3 Les partenaires sociaux

Le Syndicat autonome des enseignants de l'enseignement supérieur (SAES) et le Syndicat des enseignants unitaires et démocratiques du Sénégal (SUDES) sont motivés à travailler sur un cadre national de certifications en tant qu'instrument permettant de défendre la qualité des acquis de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et d'autres sous-secteurs. Ces syndicats ont mentionné les avantages des instruments existants tels que le mécanisme du contrat de performance, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour le renforcement de la didactique dans l'enseignement supérieur, et le REESAO pour l'harmonisation des curricula, des contenus et de la codification, et d'autres partenaires.

6.2.4 Le 'Patronat'

En tant qu'association d'employeurs, le Patronat est un partenaire privilégié dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ses contributions ont porté sur des considérations liées, entre autres, à l'ouverture de l'écosystème des curricula et à l'évaluation des acquis de l'éducation et de la

formation au secteur privé de l'économie et aux secteurs industriels. Des commissions de partenariat pour l'EFTP ont été créées dans le but de superviser les curricula et de revoir le système de certification actuel du Sénégal conformément à la loi d'orientation 2015-01.

7. Assurance qualité des certifications

7.1 Base juridique du cadre de l'AQ

Le Sénégal a mis en place des lois et des institutions pour renforcer la performance des institutions et la transparence des qualifications aux différents niveaux du système d'éducation et de formation.

Enseignement supérieur

Les textes énumérés ci-dessous réglementent la portée et les procédures d'assurance de la qualité, les diplômes et le mandat, la responsabilité et l'organisation de l'Autorité nationale d'assurance de la qualité de la recherche et de l'innovation dans l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup).

-  [Charte d'éthique](#)
-  [Procédure de recours](#)
-  [Nouveau décret de l'ANAQ-Sup n°2018-1956 du 07 novembre 2018](#)
-  [Loi relative au LMD](#)
-  [Loi relative aux Universités publiques](#)
-  [Décret de l'ANAQ-Sup n° 2012-837 du 07 août 2012](#)
-  [Décret relatif au diplôme de Licence](#)
-  [Décret relatif au diplôme de Master](#)
-  [Décret relatif au diplôme de Doctorat](#)
-  [Décret modifiant certaines dispositions du diplôme de Licence](#)

EFTP

Le fondement juridique sur lequel l'assurance qualité des qualifications EFTP est réglementée comprend les textes ci-dessous:

- [Loi d'orientation de la formation professionnelle et technique \(Voir le document\)](#)
- [Décret n°2014-435 portant organisation du Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat,](#)
- Décret n°2014-1264 portant création du Fonds de financement de la Formation professionnelle et technique
- Décret n°2012-1276 relatif à la création des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Éducation et de la Formation

7.2 Organismes en charge de l'AQ et régulateurs dans la mise en œuvre du CNC

L'Enseignement Supérieur

L'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, recherche et innovation ([ANAQ-Sup](#)) a été créée par décret 2012-837 du 7 août 2012, en tant qu'agence d'État ayant une autonomie financière et institutionnelle. La base juridique de l'ANAQ-Sup a été révisée par décret n°2018-1956 de 7 Novembre 2018.

ANAQ-Sup est une structure de régulation responsable du contrôle, de l'assurance et de l'amélioration de la qualité des programmes et des établissements d'enseignement supérieur.

Suite à la mise en place du LMD en 2012, les programmes doctoraux sont soumis aux mécanismes de régulation et d'accréditation de l'ANAQ-Sup. Cette autorité a une responsabilité exclusive en termes d'accréditation et de reconnaissance institutionnelle des programmes de formation dans les universités publiques et privées. Elle constitue la première étape dans la reconnaissance des formations et des certifications.

La mission de l'ANAQ-Sup est :

- De définir, en collaboration avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur, les normes de qualité des établissements d'enseignement supérieur et de leurs cursus ;
- De concevoir et de mettre en place un mécanisme d'assurance qualité compatible avec les objectifs et les exigences de l'enseignement supérieur ;
- D'établir des procédures formelles et d'identifier des critères pour l'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur ;
- De fournir des conseils techniques au ministre de l'enseignement supérieur sur les demandes d'accréditation présentées par les établissements d'enseignement supérieur ;
- D'évaluer périodiquement l'enseignement, les outils et les méthodes pédagogiques dans les établissements et les cours de formation ; et
- D'aider et de soutenir les institutions dans l'élaboration et la mise en place de leurs procédures internes d'assurance qualité et d'auto-évaluation (ANAQ Sup, 2012).

La politique et les mécanismes d'AQ de l'ANAQ-Sup peuvent être consultés sur <http://www.anaqsup.sn/>.

Le site web contient de nombreuses informations pertinentes, telles que les critères d'évaluation, **l'homologation** des établissements d'enseignement supérieur: <http://www.anaqsup.sn/accreditation/publics/accredites>

Il existe essentiellement trois procédures d'évaluation :

- ✓ L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur en vis-à-vis ou à distance (agrément) ;
- ✓ L'évaluation des programmes, en vis-à-vis ou à distance (accréditation) ;
- ✓ L'évaluation des écoles doctorales (accréditation).

L'ANAQ-Sup a un partenariat de coopération avec [3FPT](#), qui est le Fonds pour le Financement de la formation professionnelle et technique.

Formation professionnelle et technique

[3FPT](#) a des responsabilités en ce qui concerne l'assurance qualité de la formation et certifications de la formation professionnelle et technique. À cette fin, 3FPT dispose d'un service spécialisé centré sur l'assurance de qualité du système de formation professionnelle et technique ([Guichet en charge de l'assurance qualité du dispositif](#)).

La mission du Guichet est :

- Evaluer et rendre compte des seuils de qualité atteints pour les services de formations professionnelles ainsi que les organismes de formation concernés;
- Gérer les processus de certification des organismes de formation professionnelle et technique;
- Accompagner les établissements de formation dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de leurs formations ;
- Labelliser les établissements de formation ;
- Contribuer à la régulation du système de la formation professionnelle et technique.

Le Guichet intervient par :

- L'accréditation pour les organismes de formation ;
- La labellisation des centres de formation ;
- Les audits de qualité.

L'accréditation des organismes de formation consiste à une reconnaissance de la capacité de l'organisme à former dans un ou plusieurs domaines donnés.

- Cibles: tout type d'organisme, opérateur de formation (entreprise, cabinet, établissement, centre, institut, etc.).
- Avantage de l'accréditation : faire partie de la base de données des opérateurs en formation continue pour les entreprises et les organisations professionnelles bénéficiaires des financements du 3FPT.

La labellisation des centres de formation se base sur le processus d'accompagnement pour une reconnaissance institutionnelle matérialisée par le Label 3FPT.

- Cibles: les établissements de formation professionnelle et technique disposant d'une autorisation de leurs tutelles.
- Avantage du Label 3FPT: à terme, il conditionne l'accompagnement technique et financier du 3FPT et positionne l'établissement pour les opportunités offertes par les partenaires techniques et financiers. Il améliore également l'image de l'établissement et constitue un avantage comparatif pour attirer des candidats à la formation.

7.3 Participation aux organismes internationaux

L'ANAQ-Sup entretient des liens de coopération avec des organismes et initiatives en Afrique et ailleurs, notamment avec :

- [CAMES](#) – Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
- [HCERES](#) - Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
- [CEEC - Commission de l'Évaluation de l'Enseignement Collégial](#) – Québec
- [SACQO - Service de l'Assurance Qualité des Collèges d'Ontario](#)

L'ANAQ-Sup est un membre actif du conseil consultatif de la HAQAA et du groupe consultatif du projet ACQF.

8. Mise en œuvre du CNC

8.1 Inscription des certifications dans le registre

L'actuel NVQF du Sénégal dispose d'un registre embryonnaire de certifications cartographiées dans une base de données consultable. Le site web du registre du sous-système de l'enseignement et de la formation professionnels constitue une bonne initiative : <http://www.mefpa.gouv.sn/diplomes-certificats-et-titres/>. Sa responsabilité incombe au ministère de l'enseignement professionnel, de l'apprentissage et de l'artisanat (MFPAA).

Dans le site web de l'ANAQ-Sup la liste actualisée de tous les programmes accrédités de l'enseignement supérieur, y compris le rapport d'évaluation pour chaque accréditation de programme homologué, est téléchargeable : <http://www.anagsup.sn/accreditation/publics/accredites>.

Le processus d'intégration et de convergence des référentiels et des registres de certifications des différents sous-systèmes fera partie des développements futurs.

8.2 Financement

L'UNESCO-BIE (2010) (mentionné dans UNESCO-UNEVOC. 2015:10) rapporte que l'EFTP en lui-même

est financé par l'État, le secteur privé et la coopération internationale. Le financement de l'État provient du ministère de l'enseignement professionnel, de l'apprentissage et de l'artisanat (MFPAA) et du ministère de l'éducation nationale (MEN) en collaboration avec le ministère de l'économie et des finances (MEF). L'Agence française de développement (AFD), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Agence luxembourgeoise de coopération au développement, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), la Coopération Wallonie Bruxelles, la Banque asiatique de développement (BAD) et la Banque mondiale sont des exemples d'organisations internationales qui coopèrent dans le domaine de l'EFTP.

9. Validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel (VAE)

9.1 Relation entre le VAE et le CNC

Le Chapitre Préliminaire (Définitions) de la loi d'orientation 2015-01 fait référence à la validation des acquis (VAE) comme *étant la procédure permettant à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'étude et ses statuts, de faire valider son expérience professionnelle pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.*

L'article 30 de la même loi indique que la VAE donne la *possibilité à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Les modalités de ladite validation sont fixées par voie réglementaire.*

9.2 Stade de développement de la VAE

En tant qu'intervenant du sous-secteur non formel, la vision de la Direction de l'alphabétisation et des langues nationales (DALN) est de voir dans ce sous-secteur un pilier du développement durable avec des acteurs ayant besoin de visibilité. À cette fin, selon la directrice, il convient d'aborder la question de l'harmonisation de la sémantique sur les qualifications, les certifications et la validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi que les problèmes de coordination des interlocuteurs sur la VAE. En outre, la DALN possède une certaine expérience de la VAE appliquée à l'alphabétisation et aux intervenants non formels avec le soutien de l'UNESCO. Des leçons peuvent en être tirées dans le cadre du projet CNC.

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour développer une base juridique et des capacités pour mettre en place des éléments de VAE. Deux exemples illustrent l'orientation de ces initiatives :

- Campus franco-sénégalais : depuis 2018, [le CNAM](#) (Conservatoire National des Arts et Métiers, France) s'associe à des acteurs gouvernementaux, académiques et économiques du Sénégal, pour développer les bases d'un système VAE robuste, comprenant une base juridique, la formation des membres du jury d'évaluation, la traduction des diplômes en compétences et le test des processus de VAE. La première phase de l'expérimentation pilote des processus VAE a été réalisée auprès du personnel d'une entreprise (Eiffage Sénégal), afin d'atteindre les qualifications de niveau Bac+2 à Bac+5. Une deuxième phase de l'expérimentation VAE est prévue pour les professionnels du secteur agricole (dans la vallée du Fleuve Sénégal) et dans la gestion immobilière.
- [Groupe Estel](#) (École Supérieure des Métiers du Management et des Langues): dans le cadre de ses activités de formation continue, cette institution organise des processus de validation des acquis de l'expérience, afin de soutenir l'obtention d'une qualification officiellement reconnue et une progression de carrière.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a réitéré en 2020 l'intérêt pour le Sénégal de poursuivre la mise en place d'un système national VAE.

10. Reconnaissance des certifications étrangères

La Direction des affaires pédagogiques (DAP) de l'UCAD est engagée dans un processus de reconnaissance des certifications étrangères relatives à des diplômes universitaires. Pour la certification et l'admission à l'UCAD, la DAP ne reconnaît que les diplômes et équivalences délivrés par les universités reconnues par le CAMES et l'ANAQ-Sup. La question se pose sur le fonctionnement d'autres instruments et organismes de régulation tels que la Convention d'Addis-Abeba, le REESAO, etc.

Par-dessus tout, il existe une Commission Nationale de Reconnaissance et d'Homologation des Diplômes, Grades, Titres et Certificats (CNRHDGTC), une structure à composition interministérielle placée sous la tutelle administrative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) dont l'ANAQ-Sup est une des parties prenantes. Elle est créée par Décret n°2003 – 246/ PR du 26 septembre 2003. La commission a pour attributions : l'étude, la reconnaissance et l'homologation

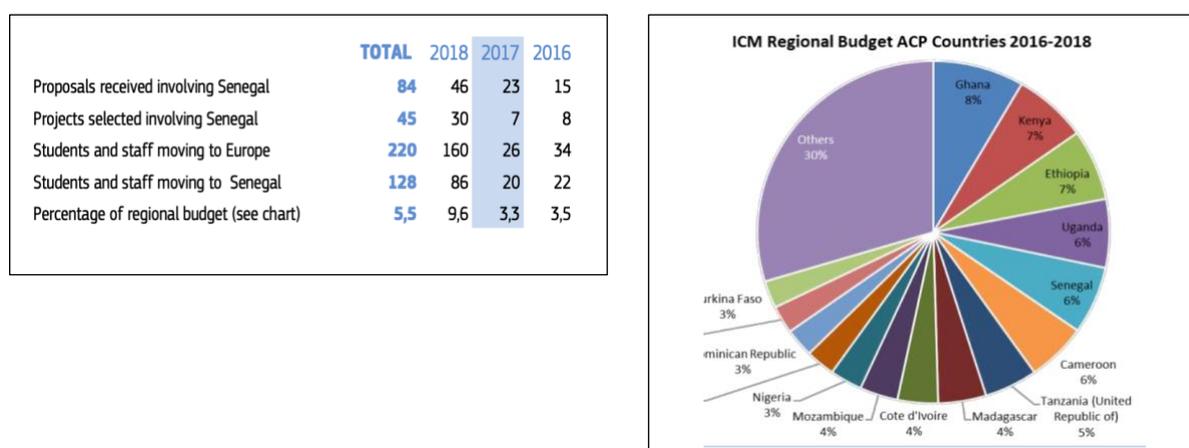
des différents grades titres, diplômes et certificats délivrés à l'étranger. Aujourd'hui, ses missions sont étendues aux diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur.

11. Interrelations avec d'autres pays et régions

Le Sénégal participe activement aux initiatives continentales et régionales pertinentes, avec la participation active de l'ANAQ-Sup, contribuant à l'assurance de la qualité et à l'harmonisation de l'éducation et des qualifications : projet HAQAA précédent et nouveau (Partenariat AU-UE sur l'éducation), mentionné également sur le site web de l'ANAQ-Sup; Mobilité intra-africaine; Tuning Africa.

Le Sénégal participe au programme Erasmus+. La fiche pays publiée par la Commission Européenne (2019) indique une tendance croissante de la participation du Sénégal au programme de Mobilité de Credit Internationale (International Credit Mobility - ICM) entre 2016 and 2019 (Figure 2).

Figure 2: Sénégal dans le programme ICM



Source: [European Commission \(2019\)](#).

Par ailleurs, le Sénégal participe aussi au programme Erasmus Mundus Joint Master Degrees programme, lequel octroie des bourses financées par l'UE aux étudiants Master du Monde entier.

En tant qu'État membre de la CEDEAO, le Sénégal participe à des initiatives régionales liées au développement et à la mise en œuvre des cadres de certifications. La CEDEAO devrait piloter et piloter le processus, en travaillant en partenariat avec des partenaires internationaux, tels que l'Unesco. Cela favorisera le développement futur des réseaux et aboutir à cadre régional de qualification. L'initiative jettera les bases d'interrelations entre les pays et les autres régions en général.

12. Implications de l'étude cartographique de l'ACQF

La participation aux interviews et aux groupes de discussion qui ont servi de base à cette étude de cas a eu pour effet de sensibiliser les participants à

- La prise de conscience de la nécessité de revoir le système d'évaluation ;

- La nécessité d'une correspondance plus cohérente entre les certifications et les curricula ; et
- La nécessité d'informer un public plus large sur le développement de l'ACQF.

Les représentants de différentes organisations et affiliations ont manifesté un intérêt évident pour les avantages qu'ils pourraient retirer du développement et de la mise en œuvre de l'ACQF.

13. Conclusions et projets futurs

Il convient de noter qu'il existe un besoin de collaboration multipartite entre les institutions de certifications, les prestataires d'éducation et de formation des secteurs public et privé, les concepteurs de normes de qualification et les agences d'AQ. Ceci est lié à l'impératif de donner au système de l'éducation et de la formation sénégalais une vision holistique de l'évaluation s'inscrivant dans une logique de construction de la qualité, de la création de cadre d'intégration et de benchmarking, et d'assurer l'adéquation des qualifications, des certifications et des programmes d'études. Cette combinaison constitue déjà une caractéristique des examens professionnels. Le processus de certification reste l'aboutissement du processus d'évaluation des acquis de l'apprentissage.

Au niveau institutionnel, au moins trois ministères garantissent les certifications délivrées par les institutions qui leur sont affiliées :

- Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation pour les diplômes universitaires ;
- Le ministère de l'éducation nationale pour les baccalauréats entre autres ; et
- Le ministère de l'emploi, formation professionnelle et de l'artisanat qui gère le NVQF.

Les différentes institutions et parties prenantes reconnaissent la nécessité de construire un CNC holistique, transparent et basé sur les résultats de l'apprentissage qui engloberait tous les secteurs de l'éducation et de la formation.

14. Références / sources

Adotevi, J and Taylor, N. 2019. *Secondary Education in Sub-Saharan Africa Teacher Preparation Deployment and Support Case study: Senegal*. Consulté sur <https://mastercardfdn.org/wp-content/uploads/2019/07/SEA-Teacher-Preparation-and-Support-Literature-Review.pdf>.

Brautigam, D., Fjelstadt, OH., Moore, M. 2008. *Taxation and state-building in developing countries: Capacity and consent*. Cambridge University Press.

Décret no 2002-652 portant création, organisation et fonctionnement des structures de gestion du Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF). Journal Officiel 2002-12-21 no.6078

Décret 2012-837 du 07 août 2012 portant création de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQ-Sup), une agence de l'Etat sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

European Commission (2019), *Erasmus+ Country factsheet: Senegal*, Accessed at: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/country-factsheet-senegal_en

Fulmer, S. (2011) World Population Review. [Consulté sur <http://worldpopulationreview.com/> January 2020]

Organisation internationale du travail (OIT). www.ilo.org › stat › lang—en. Données sur le secteur du travail récupérées en septembre 2019

Guèye, L. (2019). *Cadre national de certifications/diplômes : cas de l'enseignement supérieur au Sénégal*. Une présentation du professeur Lamine Gueye, Atelier de lancement de l'ACQF, Addis-Abeba, septembre 2019.

Guèye, P (2013) : *stratégie du Sénégal pour gérer et développer l'assurance qualité, atelier de formation des experts de l'ANAQ-Sup*, Dakar, Sénégal.

Guèye, P. (2013) : *Bases théoriques et méthodologiques en assurance qualité, atelier de formation des experts de l'ANAQ-Sup*, Dakar, Sénégal.

Guèye, P. (2016). *Guide méthodologique : création d'une agence nationale d'assurance qualité*. CAMES-UNESCO, Ouagadougou, Burkina Faso. Accessed from : https://www.lecames.org/wp-content/uploads/2018/09/Cames_Guide-Methodologique_Creation-ANAQ.pdf, October 2020.

HAQAA (2018), Mapping of the existing standards and guidelines in quality assurance in African countries and a brief introduction to quality assurance in the European Higher Education Area, April 2018. [Accessed from https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2019/03/Mappingreport_EN_Final.pdf, September 2020]

Loi n° 91-22 du 16 Février 1991 portant orientation de l'éducation nationale, modifiée. (JO n° 5401 – p. 107)

LOI n° 2004-24 du 26 juillet 2004 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole A/P3/1/03 de la CEDEAO sur l'éducation et la formation, adopté à Dakar le 31 janvier 2003

Loi n° 2004-37 du 3 décembre 2004, complétant la loi d'orientation, et assurant l'obligation scolaire gratuite de 10 ans pour les enfants de 6 à 16 ans au sein des établissements publics

Loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les établissements d'enseignement supérieur.

Loi n° 2015-01 du 06 janvier 2015 portant orientation de la formation professionnelle et technique.

Ndiaye, ND. M et CISSE, A.L, (2020) "*La formation hybride aux défis de l'assurance qualité : cas de l'université virtuelle du Sénégal*" in *Etat de situation sur l'hybridité de la formation à distance en contexte postsecondaire : ce qu'en disent les praticiens*, p. 113-127, Presses de l'université de Québec, Québec, Canada.

The World Bank (2018). SABER-Teachers, Senegal. Consulté sur www.worldbank.org/education/saber.

Tuck, R. (2007). *An Introductory Guide to National Qualifications Frameworks: Conceptual and Practical Issues for Policy Makers*. Geneva: ILO. Consulté sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/instructionalmaterial/wcms_103623.pdf

UNESCO Contribution to the Development of National and Regional Qualifications Frameworks (NQFs/RQF) in ECOWAS Sub-Region: Regional Analysis and Perspectives, UNESCO, 2013.

UNESCO-IBE (2010). *World Data on Education VII Ed.2010/11*. Senegal. Genève : UNESCO- Bureau interne de l'éducation.

UNESCO-UNEVOC. 2015. *World TVET Database Senegal*. Germany: UNESCO-UNEVOC International Centre for Technical and Vocational Education and Training. Consulté sur https://unevoc.unesco.org/wtdb/worldtvetedatabase_sen_en.pdf

United Nations Development Programme. Human Development Index (HDI). Consulté sur <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/SEN> in 2020.

Voulgre, E. and Villemonteix, F. (2017). Educational supervision: models and appropriations. *frantice.net*, Special issue 12-13, December 2016. Consulté sur le site web du journal : <http://frantice.net/index.php?id=1394>. ISSN 2110-5324

Westergard A., Shabani J, Chaparro T, HAQAA Évaluation Pilote de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) du Sénégal, 2019. At: <http://www.anaqsup.sn/autres>

Wikipédia. *Démographie du Sénégal*. Consulté le 7 avril 2020 sur https://en.wikipedia.org/wiki/Demographics_of_Senegal

